



Question écrite – Contrat de présence postale territoriale
Déposée le 4 octobre 2024

Monsieur Pierre Barros interroge Madame la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur les coupes budgétaires prévues en 2024 sur le contrat de présence postale territoriale et sur leurs conséquences sur le territoire national.

Depuis l'ouverture à la concurrence des activités postales, la mission de maillage territorial de la Poste doit garantir à 90 % des habitants d'un territoire d'être à moins de 5 kilomètres ou 20 minutes en voiture d'un point de contact postal.

Ces 50 millions d'euros d'économie annoncés vont fragiliser notre réseau postal. Ce contrat permet aujourd'hui de financer le fonctionnement de 17.000 points de contacts. Alors que 15 % des Français souffrent d'illectronisme, le maintien de guichets de service public est essentiel.

Les économies prévues en 2024 auront une incidence sur la non-ouverture de points de contact supplémentaires, voire sur la réduction d'activité dans des agences ou des points existants. Si ces mesures se poursuivent en 2025, elles réduiront de facto le maillage actuel.

Ce sont les territoires les plus fragiles qui seront une nouvelle fois menacés : les zones rurales, les zones de montagne, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires d'outre-mer. Cette décision interroge sur l'ambition des gouvernements successifs quant à l'avenir de la présence publique, alors que de nombreux Français alertent sur l'abandon des territoires par l'État. Ce dernier ne peut envisager de faire toujours plus d'économies sur le dos des usagers du service public. Dans le Val d'Oise, de nombreux bureaux de postes ont été fermés et d'autres sont menacés.

Ce choix risque de faire peser de nouvelles charges sur les budgets des collectivités locales, obligées de compenser les défaillances de l'État, à budget constant. Ainsi, la commune de Cergy a voté une aide exceptionnelle de 300 euros par mois pour maintenir un point de contact de La Poste dans le quartier du Village pour garantir un service de proximité pour les habitants. Les exemples de ce type ne manquent pas.

Il demande donc au gouvernement de revenir sur cette décision.

PIERRE BARROS

**SENATEUR
DU VAL D'OISE**

COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE

CONSEILLER MUNICIPAL
DE FOSSES

CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE
ROISSY
PAYS DE FRANCE